

**BILAN DU PREMIER PLAN DE DÉVELOPPEMENT
DE LA ZONE AGRICOLE DE LA MRC DE PORTNEUF**



RÉDIGÉ À L'AUTOMNE 2023

Déposé officiellement lors de la séance
ordinaire du conseil de la MRC de Portneuf
du 18 septembre 2024

Bilan du premier Plan de développement de la zone agricole de la MRC de Portneuf

Le premier Plan de développement de la zone agricole (PDZA) de la MRC de Portneuf a été adopté et lancé officiellement au printemps 2016. Le comité de suivi était formé des membres du Comité consultatif agricole de la MRC de Portneuf et de la Table de concertation agroalimentaire de Portneuf, du personnel de certains organismes et partenaires pouvant apporter une aide technique au dossier (Fédération de l'UPA de la Capitale-Nationale-Côte-Nord, MAPAQ, Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec), en plus du personnel de la MRC de Portneuf attiré à la mise en œuvre du plan d'action.

Le PDZA avait été conçu sous forme d'orientations (3), d'objectifs de développement (6) et d'actions à réaliser (13). Les actions identifiées représentaient souvent des pistes d'intervention qu'il fallait explorer, documenter et préciser. Les modalités de mise en œuvre variaient selon chacune des actions. Six actions relevaient du Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme et sept actions du Service de développement économique de la MRC de Portneuf.

Après le lancement du PDZA de la MRC de Portneuf, une Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de Lévis a été mise en place. La MRC de Portneuf est partenaire de cette entente, et ce depuis les tout débuts.

Les chantiers et les projets de cette entente avaient été choisis en tenant compte des actions identifiées dans les PDZA et les visions de développement des activités agricoles et agroalimentaires des huit territoires concernés par l'Entente sectorielle. Une stratégie a été élaborée et les grandes orientations sont les suivantes :

- Promouvoir l'agriculture et valoriser les entreprises et les produits agroalimentaires de la région en reconnaissant l'importance du marché public de Québec dans l'établissement de liens de proximité entre, d'un côté, les consommateurs, et les producteurs et transformateurs de l'autre;
- Favoriser l'exploitation des terres agricoles et forestières inexploitées;
- Favoriser l'accès aux marchés;
- Favoriser l'implantation de la relève entrepreneuriale et accroître la disponibilité de la main-d'œuvre.

En 2020, l'Entente sectorielle a été renouvelée pour trois ans. En 2023, l'entente a été renouvelée pour trois autres années. La MRC de Portneuf contribue financièrement à cette entente, et ce depuis la première mouture. Pour faire le suivi de l'entente et de ses actions, un comité directeur, un comité consultatif et différents comités de projet ont été formés. La MRC de Portneuf participe à ces comités.

Plusieurs actions du PDZA de la MRC de Portneuf se sont réalisées dans le cadre de l'Entente sectorielle et d'autres actions se sont réalisées de façon indépendante.

Voici donc le bilan du premier PDZA de la MRC de Portneuf :

ORIENTATION 1 : DIVERSIFIER LES ACTIVITÉS AGROALIMENTAIRES	
Objectif	
1.1 Favoriser un environnement propice à la diversification des modèles de productions	
Actions	Partenaires prévus
1.1.1 Doter la région d'incubateurs en agroalimentaire pour faciliter l'implantation de nouvelles entreprises agricoles et/ou cultures émergentes	UPA, MAPAQ, Table agro
<p>Bilan de l'action (réalisations, livrables) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Camp d'entraînement agricole : <ul style="list-style-type: none"> ▪ La démarche a été réalisée dans le cadre de l'Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la Capitale-Nationale et Lévis puisqu'un Camp d'entraînement agricole a été mis en place. Il s'agit d'un incubateur régional réalisé en partenariat avec l'Université Laval. Le Camp est localisé dans la MRC de La Côte-de-Beaupré et l'incubateur concerne la production maraîchère en régie biologique. Une ressource a été embauchée par l'Université Laval pour superviser le Camp d'entraînement agricole. <p>Justification, leçon apprise ou recommandations :</p> <p>Bien que cette action se soit réalisée dans le cadre de l'Entente sectorielle et que des gens de Portneuf ont pu bénéficier du Camp d'entraînement agricole sur La Côte-de-Beaupré, aucun incubateur n'a été mis en place directement dans la MRC de Portneuf. Nous avons fait des recherches sur ce qui se faisait ailleurs, mais nous n'avons pas été en mesure d'identifier quel(s) type(s) d'incubateur(s) devrait (devraient) être mis en place dans la MRC de Portneuf. Dans le cadre de la mise à jour du PDZA, si cette action demeurait au plan d'action, pour qu'un incubateur soit mis en place directement sur le territoire de la MRC de Portneuf, l'action devrait être précisée pour faciliter sa mise en place. Il faudrait absolument préciser quels sont les besoins d'incubation (ex. : maraîchage, acériculture, production animale, etc.).</p>	
1.1.2 Identifier et promouvoir des modèles de productions et marchés non traditionnels (ex. : agriculture biologique, agriculture soutenue par la communauté, PFNL, permaculture, forêt nourricière, etc.)	MAPAQ, Table agro, UPA
<p>Bilan de l'action (réalisations, livrables) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Promotion des modèles de productions et marchés non traditionnels : <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'image de marque et regroupement d'entreprises agroalimentaires Portneuf, Culture de saveurs est un outil important pour la promotion de l'offre agroalimentaire portneuvoise. Via cet outil, nous avons notamment fait la promotion de modèles de productions et marchés non traditionnels (exemples : agriculture soutenue par la communauté / promotion des abonnements aux paniers de légumes, promotion d'une ferme hydroponique, promotion d'entreprises qui font de la permaculture, promotion d'entreprises certifiées biologiques, culture du safran, etc.); ▪ Des chroniques sur la relève agricole ont aussi été réalisées et diffusées. Plusieurs d'entre elles présentaient des entreprises avec des modèles de productions et marchés non traditionnels. ○ Soutien technique et financier aux entreprises agricoles et agroalimentaires : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Du soutien technique et financier a été fait auprès de plusieurs entreprises agricoles et agroalimentaires. La MRC de Portneuf a participé au financement de projets d'entreprises en démarrage ou en expansion; 	

- Aides financières aux entreprises agricoles et/ou agroalimentaires (subventions) :
 - ✓ Fonds de soutien aux entreprises :
 - 15 entreprises en 2020, pour un total de 170 000 \$;
 - 16 entreprises en 2021, pour un total de 115 000 \$;
 - 11 entreprises en 2022, pour un total de 77 500 \$;
 - 19 entreprises en 2023, pour un total de 126 000 \$;
 - ✓ Fonds de la région de la Capitale-Nationale :
 - Aide financière pour 9 projets de diversification de production agricole ou de transformation agroalimentaire ou de développement agrotouristique (784 000 \$);
 - ✓ Des prêts ont aussi été octroyés à des entreprises. Un total de 14 prêts ont été octroyés de 2020 à 2023.
- Les entreprises ayant été soutenues se retrouvent dans des créneaux diversifiés. Plusieurs d'entre elles correspondent à des modèles de productions et marchés non traditionnels.

Justification, leçon apprise ou recommandations :

Parmi les livrables qui étaient prévus à cette action, il y avait la création de fiches techniques, ce qui n'a pas été fait puisque l'utilité de telles fiches a été remise en question. Lorsque les conseillers aux entreprises et agents de développement de la MRC de Portneuf rencontrent des entrepreneurs, ils les conseillent d'emblée sur les différents modèles de productions et marchés, sans avoir besoin de fiches techniques.

Objectif

1.2 Favoriser les activités de transformation agroalimentaire et agroforestière

Actions	Partenaires prévus
1.2.1 Exploiter le plein potentiel des infrastructures de transformation de Portneuf (ex. : Coop de transformation des viandes de Portneuf) en concertation avec les intervenants du milieu	UPA, MAPAQ, Table agro

Bilan de l'action (réalisations, livrables) :

- Coopérative de transformation des viandes de Portneuf :
 - La MRC de Portneuf a soutenu techniquement et financièrement la Coopérative dans ses projets de consolidation et de développement (développement de nouveaux produits et services, modernisation des équipements, restructuration des ressources humaines, optimisation de l'utilisation de la cuisine C-1, implantation d'un service de contrôle de la qualité et automatisation des opérations). Cette restructuration visait à augmenter les jours d'opération de la Coopérative, en plus de son volume de transformation.
- Besoins en abattage :
 - La MRC de Portneuf et la Table de concertation agroalimentaire de Portneuf souhaitent dresser un portrait des besoins en abattage pour les entreprises œuvrant en production animale et étant situées sur le territoire de la MRC de Portneuf. À cet effet, les entreprises concernées ont été invitées à répondre à un questionnaire en ligne. Les entreprises ont reçu le questionnaire via un courriel envoyé par l'UPA de Portneuf. Trente-deux (32) entreprises ont répondu au questionnaire sur un potentiel d'environ 200, ce qui donne un taux de réponses relativement faible : 16 %. De façon générale, les répondants ont dit être satisfaits des services d'abattage qu'ils utilisent. Cependant, 44 % des répondants ont dit qu'ils ne seraient pas en mesure de faire abattre ailleurs en cas d'une réduction du volume d'abattage par l'abattoir qu'ils utilisent ou en cas d'une fermeture d'abattoir.

Justification, leçon apprise ou recommandations :

La MRC de Portneuf et la Table de concertation agroalimentaire de Portneuf n'ont pas poussé plus loin le dossier de l'abattage puisque leur conclusion a été que le sujet devrait être traité de façon plus large que juste le territoire de la MRC de Portneuf. D'ailleurs, à cet effet, l'UPA Capitale-Nationale-Côte-Nord est supposée piloter une étude/diagnostic en lien avec l'abattage, la transformation et le transport. Le territoire couvert par l'étude inclura aussi le Bas-Saguenay, en plus de la Capitale-Nationale et de la Côte-Nord. L'UPA a déposé une demande d'aide financière au MAPAQ et à l'Entente sectorielle pour être en mesure de réaliser l'étude/diagnostic.

Dans le cadre de la mise à jour du PDZA, il faudrait se questionner davantage sur les besoins à répondre pour favoriser les activités de transformation agroalimentaire. Il faudrait réfléchir au sujet des équipements de transformation, de conservation et d'entreposage qui répondraient aux besoins du secteur agroalimentaire (ex. : équipement de congélation, cuisine de transformation, lieu d'entreposage, centre de distribution, etc.).

1.2.2 Réaliser un inventaire des utilisateurs potentiels de biomasse en région et analyser le potentiel de développement de la filière

MAPAQ, SPFRQ

Bilan de l'action (réalisations, livrables) :

- Projet « Chauffons nos villages » :
 - Évaluation des potentiels bruts de conversion à la biomasse pour les bâtiments institutionnels de 15 municipalités (dépôt d'un bilan du projet au printemps 2018);
 - Deux municipalités semblaient présenter un réel potentiel de conversion (Deschambault-Grondines et Saint-Casimir);
 - Le projet a été prolongé jusqu'en 2020;
 - Exploration des potentiels industriel et commercial;
 - En 2020-2021, deux entreprises ont fait l'objet d'études de faisabilité en lien avec l'implantation d'une chaudière à la biomasse.

Justification, leçon apprise ou recommandations :

Le projet « Chauffons nos villages » est terminé et aucune autre action n'a été réalisée par la MRC de Portneuf. La Chambre de commerce du secteur ouest de Portneuf travaille cependant à la mise en place d'un Centre provincial d'expertise en énergie biomasse. La MRC de Portneuf a soutenu financièrement ce projet. Dans le cadre de la mise à jour du PDZA, il faudra évaluer s'il est encore pertinent d'y inclure le volet biomasse.

ORIENTATION 2 : ACCROÎTRE LA NOTORIÉTÉ DU NOM « PORTNEUF » PAR LE RAYONNEMENT DE SON SECTEUR AGROALIMENTAIRE

Objectif

2.1 Promouvoir les produits agroalimentaires de Portneuf et l'importance de l'agriculture au niveau socio-économique

Actions	Partenaires prévus
2.1.1 Élaborer et mettre en place une stratégie concertée permettant de valoriser les activités et produits agroalimentaires portneuvois et de favoriser la distribution de ces derniers	Table agro, MAPAQ, UPA, Société d'agriculture du comté de Portneuf

Bilan de l'action (réalisations, livrables) :

Voici la stratégie qui a été élaborée et mise en œuvre :

- Renforcer Portneuf, Culture de saveurs : La MRC de Portneuf et la Table de concertation agroalimentaire de Portneuf effectuent la coordination de ce regroupement qui compte maintenant 62 membres, comparativement à 22 en 2016. Portneuf, Culture de saveurs est devenu un outil qui facilite réellement la promotion et la mise en marché collective des produits :
 - Déploiement de la campagne promotionnelle « Fiers propriétaires » visant à faire connaître les producteurs et transformateurs agroalimentaires et ainsi favoriser la distribution de leurs produits;
 - Ajout d'une nouvelle catégorie de membres (Fiers partenaires) pour favoriser la présence des produits locaux dans les restaurants et les points de vente;
 - Une analyse stratégique et une stratégie promotionnelle sur une période de trois ans ont été élaborées et la mise en œuvre a été réalisée, notamment grâce à une aide financière du MAPAQ dans le cadre du Programme Territoires : Priorités bioalimentaires. Les actions suivantes ont été réalisées dans le cadre de ce projet : révision des fondements de Portneuf, Culture de saveurs (mission, vision, valeurs), conception de l'image « Enracinés », stratégie de médias sociaux, amélioration du site Web, création d'une carte interactive, stratégie numérique, déploiement de la nouvelle catégorie de membres « Fiers partenaires », webdocumentaires avec le chef Arnaud Marchand);
 - Mise en œuvre de plusieurs campagnes promotionnelles.
- Augmenter la présence des produits locaux dans les restaurants portneuvois :
 - Réalisation d'une étude d'opportunités en restauration locale et par la suite mise en œuvre du projet pilote « La Virée Enracinée ». Objectif principal : Propulser l'approvisionnement local dans des restaurants portneuvois;
 - Les restaurateurs participant à La Virée Enracinée proposent un repas principal, servi avec ou sans accompagnement, intégrant au minimum trois produits de trois membres Fiers propriétaires Portneuf, Culture de saveurs, et ce sur une période donnée (en 2023, l'événement était du 30 juin au 3 septembre);
 - Au total, en trois éditions de La Virée Enracinée, 32 producteurs/transformatrices agroalimentaires différents ont été mis en valeur dans les plats proposés par les restaurants participants. À chaque année, environ 10 restaurants participent à La Virée Enracinée et approximativement 3 000 plats Enracinés sont vendus;

- À chaque édition, une campagne promotionnelle est mise en œuvre par la MRC pour promouvoir La Virée Enracinée (photos professionnelles, tentes de tables, réseaux sociaux, publicités, concours, etc.);
 - La MRC de Portneuf, en collaboration avec Portneuf, Culture de saveurs, a développé le catalogue « S'ENRACINER dans votre menu ». On y retrouve des fiches d'entreprises présentant les produits disponibles pour le secteur de la restauration portneuvoise. Ce catalogue est mis à jour une fois par année et remis aux restaurateurs portneuvois pour les aider à préconiser les produits portneuvois pour leurs menus.
- Collaborer à la démarche portneuvoise en sécurité alimentaire qui vise à diminuer le gaspillage alimentaire en redistribuant des surplus de denrées aux ressources d'aide alimentaire et ainsi soutenir les personnes vulnérables de notre territoire tout en diminuant le gaspillage alimentaire. Plusieurs entreprises du secteur agroalimentaire sont impliquées dans la démarche (dons de denrées, activités de glanage, etc.). Les activités de glanage sont d'ailleurs très bénéfiques pour les producteurs puisqu'elles donnent accès à de la main-d'œuvre bénévole pour récolter des fruits et des légumes qui seraient restés au champ (1/3 de la récolte est remis aux ressources d'aide alimentaire, 1/3 de la récolte est offert aux citoyens glaneurs, 1/3 de la récolte reste au producteur qui accueille l'activité de glanage).
 - Collaborer aux actions de l'Entente sectorielle agricole et agroalimentaire et promouvoir les divers projets et programmes qui en découlent.
 - Soutenir, promouvoir et concerter les marchés publics portneuvois et les marchés de Noël ayant une grande offre agroalimentaire.
 - Soutenir et promouvoir les événements gourmands.
 - Collaborer à la mise en œuvre du projet « Les petits ambassadeurs » dans la Capitale-Nationale. Ce projet vise à augmenter la présence de produits locaux dans les services de garde éducatifs à l'enfance et à sensibiliser les enfants à l'achat local, et ce par des activités éducatives en lien avec le secteur agricole et agroalimentaire.
 - Soutenir techniquement et financièrement des entreprises et des organismes ayant des projets visant la valorisation des activités et produits agroalimentaires portneuvois et la distribution de ces derniers.
 - Le 25 avril 2023, la MRC de Portneuf a tenu l'événement « Expérience agro », une journée dédiée aux entreprises et aux partenaires du secteur agroalimentaire portneuvois (producteurs, transformateurs, restaurateurs, détaillants, organismes, etc.). Au menu des discussions : mise en marché, agrotourisme et tourisme gourmand, développement durable, financement, restauration locale, etc. Soixante-quinze (75) personnes ont participé à cette activité.
 - Projet concerté avec les cinq microbrasseries portneuvoises : La MRC de Portneuf a concerté les cinq microbrasseries pour qu'elles se rassemblent et qu'elles offrent une caisse de 12 bières portneuvoises pour le temps des Fêtes. Ce projet a été réalisé en 2021 et en 2022. En 2023, le projet se réalisera à nouveau et la cidrerie du Domaine Hébert se joint à cette collaboration.
 - Collaboration aux actions de l'Entente sectorielle. Une des actions vise à augmenter la présence des produits dans les grandes bannières (épiceries).

Justification, leçon apprise ou recommandations :

Portneuf, Culture de saveurs est un outil qu'il faut continuer de développer puisqu'il est un élément clé pour la promotion, le développement et la concertation du secteur agroalimentaire portneuvois. Nous devons donc en tenir compte dans la mise à jour du PDZA.

La MRC de Portneuf collabore à la démarche en sécurité alimentaire, mais dans le cadre de la mise à jour du PDZA, des actions en lien avec la notion de système alimentaire durable devraient être intégrées.

La tenue d'une journée comme « Expérience agro » est fort bénéfique pour favoriser la concertation du secteur agroalimentaire et le transfert de connaissances. Il faudrait voir à quelle fréquence une telle activité devrait être organisée.

Le secteur agroalimentaire portneuvois s'est beaucoup développé au cours des dernières années et plusieurs idées d'actions sont envisageables dans le cadre de la mise à jour du PDZA pour valoriser davantage les produits et favoriser encore plus leur mise en marché, mais il faudra voir lesquelles répondent réellement à des besoins. Voici différentes pistes d'action à explorer dans le cadre de la mise à jour du PDZA :

- Rendre davantage disponibles les produits portneuvois pour les consommateurs québécois (augmenter la vente en ligne, augmenter la présence en épiceries, collaborer avec des traiteurs, adhérer à une plateforme Web de vente en ligne, etc.);
- Adhérer ou se doter d'une plateforme de commandes directes du producteur aux professionnels (HRI : Hôtels, Restaurants, Institutions);
- Favoriser la mise en marché collective de certains produits (ex. : produits maraîchers) pour augmenter les volumes et faciliter leur mise en marché;
- Collaborer avec des distributeurs alimentaires pour que les produits portneuvois se retrouvent davantage dans leur offre;
- Faciliter l'adaptation des produits agroalimentaires pour rendre davantage possible leur mise en marché dans le milieu des HRI et dans les épiceries;
- Mettre en place un réseau concerté de livraison des produits.

2.1.2 Élaborer et mettre en œuvre une stratégie pour promouvoir Portneuf comme destination agrotouristique incontournable

MAPAQ, UPA,
OTQ, Comité
paysage

Bilan de l'action (réalisations, livrables) :

Voici la stratégie qui a été élaborée et mise en œuvre (à noter que plusieurs éléments de l'action 2.1.1 répondent aussi à l'action 2.1.2) :

- En 2019, en collaboration avec le comité consultatif en tourisme, la MRC de Portneuf a élaboré une planification stratégique touristique. L'agrotourisme/tourisme gourmand est l'un des créneaux priorités;
- Soutenir et promouvoir l'offre agrotouristique et gourmande portneuvoise :
 - Soutenir les actions du regroupement Portneuf, Culture de saveurs qui inclut maintenant à sa mission un volet en lien avec l'agrotourisme/tourisme gourmand;
 - Réaliser diverses campagnes promotionnelles (télévision, radio, médias imprimés, réseaux sociaux, etc.);
 - Augmenter la présence des produits locaux dans les restaurants portneuvois (catalogue S'ENRACINER dans votre menu et événement La Virée Enracinée);
 - Concerter, soutenir et promouvoir les marchés publics portneuvois et Portneuf, Culture de saveurs;
 - Concerter, soutenir et promouvoir les marchés de Noël portneuvois ayant une grande offre agroalimentaire;
 - Soutenir et promouvoir les événements gourmands;
 - Promouvoir l'autocueillette, les kiosques à la ferme et les boutiques gourmandes;
 - Promouvoir l'offre agrotouristique et gourmande via Tourisme Portneuf;
 - Soutenir et participer à la démarche Québec, région gourmande qui inclut la Ville de Québec ainsi que les MRC de Portneuf, La Côte-de-Beaupré, L'Île-d'Orléans et La Jacques-Cartier. Cette démarche contribue à positionner l'ensemble de la région touristique de Québec comme destination gourmande incontournable.
- Développer et promouvoir le pôle gourmand de Deschambault-Grondines :
 - La MRC de Portneuf a soutenu financièrement et techniquement ce projet qui vise à travailler collectivement afin de positionner Deschambault-Grondines comme destination gourmande incontournable.

- Soutenir techniquement et financièrement des entreprises et des organismes ayant des projets visant à développer et à promouvoir Portneuf comme destination agrotouristique incontournable.

Justification, leçon apprise ou recommandations :

Plusieurs actions ont été réalisées pour promouvoir Portneuf comme destination agrotouristique incontournable. Il faut poursuivre les efforts et développer de nouvelles façons de faire. Il faut aller plus loin, notamment en améliorant l'offre et la capacité d'accueil des entreprises qui œuvrent en agrotourisme et en tourisme gourmand pour bonifier l'expérience client et la déployer sur quatre saisons (ex. : développer la forfaitisation, réalisation d'outils d'interprétation, amélioration du merchandising, etc.). Ces pistes d'action seront à explorer dans le cadre de la mise à jour du PDZA.

ORIENTATION 3 : FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE ET EN ASSURER LA PÉRENNITÉ

Objectif

3.1 Accroître l'accessibilité aux terres et la superficie productive de la zone agricole

Actions	Partenaires prévus
3.1.1 Réaliser une étude de caractérisation des terres agricoles ou forestières sous-exploitées (incluant le potentiel d'exploitation acéricole en forêt privée) et proposer des stratégies de mise en valeur	UPA, MAPAQ, SPFRQ

Bilan de l'action (réalisations, livrables) :

- Réalisation d'un Atlas des terres en friche :
 - Ce projet a été réalisé dans le cadre de l'Entente sectorielle. L'Atlas a été déposé en avril 2018 et depuis ce temps, il est diffusé sur le site Internet de la MRC de Portneuf.
- Réalisation d'activités de démarchage pour la remise en production des terres en friche :
 - Ce projet a été réalisé dans le cadre de l'Entente sectorielle. Il visait la caractérisation des terres en friche par le Club Agroenvironnemental de la Rive-Nord et s'adressait aux propriétaires ayant signifié un intérêt pour une expertise agronomique;
 - Des caractérisations ont eu lieu en 2018 et en 2019. Dans le cadre du mandat confié au CARN, celui-ci effectuait des visites terrain et rencontrait les propriétaires afin d'expliquer le projet, d'identifier les raisons justifiant l'abandon des activités agricoles et d'évaluer les possibilités de remise en culture. Une fiche synthèse comportant un diagnostic global de chaque parcelle visitée et identifiant leur potentiel ou leurs opportunités de développement agricole fut produite par le CARN et remise aux propriétaires;
 - Certains propriétaires ayant bénéficié d'une caractérisation agricole en 2018 et 2019 ont été invités à signifier leur intérêt pour obtenir une expertise agronomique additionnelle plus détaillée de leur parcelle en friche;
 - Les propriétaires intéressés par la mise en valeur forestière ont été dirigés vers l'Agence des forêts privées de Québec 03 (AFPQ) qui offrait des visites-conseils gratuitement.
- Adhésion au programme de banque de terres de L'ARTERRE :
 - Le territoire de l'Entente sectorielle dont fait partie Portneuf a adhéré à L'ARTERRE. Une agente de maillage a donc été embauchée pour desservir l'ensemble du territoire de l'Entente sectorielle.
- Programme d'aide financière « Incitatif à la remise en production des terres agricoles inexploitées » :
 - Ce programme a été mis en place dans le cadre de l'Entente sectorielle. Des propriétaires portneuvois ont donc bénéficié d'une aide financière pour des projets de remise en production de terres agricoles inexploitées.
- Autres interventions à souligner :
 - Participation à un projet pilote (2017-2018) visant la mise en valeur des terres forestières sous-exploitées : « Mon boisé amélioré ». Ce projet, piloté par le Syndicat des producteurs forestiers de la région de Québec, était financé par le Programme d'aménagement durable des forêts et visait à sensibiliser les propriétaires forestiers à la gestion active de leur forêt;
 - Participation à un projet relatif à l'amélioration de la biodiversité, piloté par le Centre d'enseignement et de recherche en foresterie de Sainte-Foy (CERFO), en collaboration avec la CAPSA. Ce projet avait pour objectifs généraux d'améliorer la biodiversité et d'augmenter la séquestration du carbone par des plantations d'arbres et arbustes sur les parcelles agricoles laissées à l'abandon et dont le potentiel de remise en culture était plutôt limité. Il visait également l'implantation de nouvelles haies brise-vent et bandes

riveraines arbustives et/ou arborescentes, en fonction des besoins manifestés par les producteurs rencontrés dans le cadre du projet;

- Intégration d'une politique particulière au schéma d'aménagement et de développement visant à encadrer l'utilisation des bâtiments agricoles désaffectés et l'exercice de certaines activités commerciales ou de services par les entreprises agricoles en zone agricole (2018-2019).

Justification, leçon apprise ou recommandations :

L'Atlas des terres en friche date de 2018 et aurait probablement besoin d'une mise à jour. Les friches ont été identifiées à partir de photographies aériennes de 2012 alors que les photographies aériennes produites sur le territoire de Portneuf les plus récentes et disponibles datent de 2018. De plus, il faudrait voir de quelle façon on pourrait se servir davantage de cet outil riche en informations. Il serait opportun que la MRC participe à d'autres projets susceptibles de favoriser le développement et la mise en valeur des terres agricoles ou forestières sous-exploitées.

3.1.2 Définir, conjointement avec les intervenants des milieux agricole et municipal, un cadre régional applicable aux demandes de morcellement de propriétés à des fins agricoles adressées à la CPTAQ

UPA, MAPAQ

Bilan de l'action (réalisations, livrables) :

Cette action visait à se doter d'un cadre de référence pour l'analyse des dossiers de morcellement liés à des projets agricoles afin de favoriser l'émergence de projets susceptibles de dynamiser la zone agricole. Différentes recherches et démarches ont été effectuées sur le sujet ainsi qu'un document de travail devant faire l'objet d'une analyse et de recommandations par le COCAG. La Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA) fut modifiée en 2021 (PL n° 103 entré en vigueur le 9 décembre 2021) dans le sens des objectifs souhaités par cette action. La CPTAQ peut maintenant autoriser des projets visant à permettre davantage le morcellement de propriétés pour des fins agricoles pour favoriser une diversité de modèles agricoles nécessitant des superficies variées et ainsi ouvrir la porte à certains projets agricoles viables requérant des superficies de terrain plus restreintes.

Justification, leçon apprise ou recommandations :

Un suivi des projets autorisés par la CPTAQ pourra être effectué pour s'assurer de l'atteinte des objectifs poursuivis par l'action retenue au PDZA. Dans le contexte où la LPTAA fut modifiée aux fins de permettre davantage le morcellement de propriétés pour des fins agricoles, il importe de se questionner sur l'opportunité d'élaborer un cadre régional pour permettre minimalement l'acheminement des demandes d'autorisation à la CPTAQ. Par ailleurs, une consultation nationale sur le territoire et les activités agricoles est en cours actuellement et les résultats de cette consultation, qui devraient être connus par le biais d'un rapport synthèse sur les positions exprimées publié au mois de mars 2024, pourraient éventuellement engendrer des modifications à la LPTAA.

Objectif

3.2 Développer un cadre réglementaire municipal favorable au maintien et à la consolidation des entreprises agricoles et forestières

Actions

Partenaires prévus

3.2.1 Élaborer une politique régionale de gestion de l'urbanisation contribuant à concilier les impératifs de protection du territoire agricole, l'urbanisation et les enjeux environnementaux

MAPAQ, UPA, MAMOT

Bilan de l'action (réalisations, livrables) :

De façon continue, de la recherche documentaire et de la collecte d'informations ont été effectuées. Une démarche avait été amorcée (2018) avec le MAMH et les autres MRC de la Capitale-Nationale dans le cadre de nouvelles OGAT. L'exercice visait à moduler les nouvelles OGAT en matière de gestion de l'urbanisation à l'échelle de la Capitale-Nationale. La démarche a été suspendue suite au déclenchement des élections provinciales en 2018 et ce dossier n'a pas été réactivé par le MAMH. Une discussion avec la commission de l'aménagement concernant l'opportunité ou non de lancer une démarche dans Portneuf avait eu lieu en 2020 et il avait été convenu d'attendre la diffusion des nouvelles orientations gouvernementales avant de poursuivre les travaux.

Mentionnons que le projet de loi n° 103 (sanctionné le 9 décembre 2021) a modifié les règles du jeu en cette matière. Les municipalités n'ont plus le pouvoir (depuis le 9 décembre 2021) de transmettre une demande d'exclusion de la zone agricole. Seules les MRC (ou les communautés métropolitaines) peuvent désormais transmettre une telle demande à la CPTAQ. La démonstration de l'absence d'espace approprié disponible aux fins visées (résidentielle, industrielle, commerciale, etc.) en zone blanche doit maintenant se faire à l'échelle du territoire de la MRC et non plus uniquement à l'échelle d'une municipalité locale.

Justification, leçon apprise ou recommandations :

Dans le contexte des modifications apportées à la LPTAA par le projet de loi n° 103, la MRC devra se positionner sur la stratégie à adopter pour les prochaines demandes d'exclusion de la zone agricole. Mentionnons que la loi permet à une MRC d'identifier plus d'un espace sur son territoire dans le cadre d'une demande d'exclusion.

3.2.2 Adapter les normes municipales applicables aux bâtiments d'élevage en fonction des nouvelles règles sur le bien-être animal

MAPAQ, UPA

Bilan de l'action (réalisations, livrables) :

- Élaboration d'un règlement cadre (2016-2017) pour les municipalités visant l'intégration de modalités particulières en matière de droits acquis pour les établissements porcins existants :
 - Ce règlement a été recommandé par le Comité consultatif agricole (COCAG) de la MRC de Portneuf;
 - Il visait à régler un problème jugé urgent de manière simple et efficace;
 - Il consiste à permettre l'agrandissement de la superficie de plancher au-delà des normes prescrites selon différentes conditions;
 - Toutes les municipalités où l'on retrouve un élevage porcine ont adopté un tel règlement.
- Élaboration d'un projet de révision des normes réglementaires du schéma d'aménagement et de développement concernant les établissements d'élevage porcine (2017-2020) :
 - Rencontre technique avec différents intervenants (MAPAQ, UPA, MELCC, CDPQ, SATU) et recherche documentaire;
 - Tenue de plusieurs rencontres (6) avec le COCAG sur le sujet (proposition de modification des normes);
 - Analyse des propositions de modification lors de rencontres (4) avec la commission de l'aménagement et du développement du territoire de la MRC de Portneuf.

Justification, leçon apprise ou recommandations :

La mise en œuvre de cette action n'est pas complétée. La commission de l'aménagement et du développement du territoire s'est réunie à quelques reprises pour discuter d'un projet de modification au SAD relatif à l'actualisation des normes applicables aux établissements d'élevage porcine. Dans le contexte d'assurer l'acceptabilité sociale des nouveaux projets d'élevage porcine et de bien justifier la pertinence des normes, la commission a convenu d'approfondir certains aspects avant de soumettre une recommandation au conseil de la MRC. La commission effectuera également l'analyse de la tarification applicable aux assemblées publiques de consultation liées aux élevages porcins et aux demandes de modification au schéma d'aménagement et de développement.

<p>3.2.3 Créer un comité multipartite aux fins d'examiner la fiscalité applicable aux propriétés agricoles et forestières. Le mandat consisterait à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Documenter l'évolution du fardeau fiscal des propriétaires; ▪ Identifier les pouvoirs d'intervention en cette matière; ▪ Formuler des recommandations. 	<p>UPA, MAMOT, SPFRQ</p>
<p>Bilan de l'action (réalisations, livrables) : Cette action n'a pas pu être réalisée.</p> <p>Justification, leçon apprise ou recommandations : En mars 2019, les constats suivants ont été faits : La MRC n'a pas de pouvoir en cette matière puisque le pouvoir de taxation relève des municipalités et non de la MRC. Dans ce contexte, il a été convenu qu'il n'y avait pas lieu de documenter davantage la question relative à l'évolution du fardeau fiscal. Puisqu'il s'agit d'un enjeu provincial qui implique des modifications législatives, il fut plutôt recommandé que la MRC fasse des représentations politiques auprès des instances concernées. L'application d'un taux variable par les municipalités contribuerait à alléger le fardeau fiscal des producteurs.</p> <p>Mentionnons que le 17 mars 2020 est entrée en vigueur la <i>Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles</i> (projet de loi n° 48). Cette loi a permis de revoir la situation et vient :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Mettre en place un nouveau programme de crédit de taxes foncières agricoles; ○ Donner un pouvoir aux municipalités concernant l'établissement d'un taux de taxation distinct pour les propriétés forestières. 	
<p>3.2.4 Élaborer un cadre régional favorisant l'accès, l'accueil et l'hébergement des travailleurs agricoles</p>	<p>UPA, MAPAQ</p>
<p>Bilan de l'action (réalisations, livrables) : La cueillette d'informations et un portrait de la situation ont été réalisés.</p> <p>Justification, leçon apprise ou recommandations : Voici les constats du comité de suivi :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Puisque les moyens mis à la disposition de la MRC concernent davantage l'encadrement de l'hébergement des travailleurs et considérant que des organismes sont déjà responsables d'accompagner les producteurs dans leurs démarches en lien avec l'accueil de travailleurs, il fut convenu que la MRC concentre davantage ses actions sur l'encadrement de l'hébergement des travailleurs agricoles; ○ L'idée d'explorer un modèle d'hébergement distinctif pour les travailleurs agricoles de Portneuf a été soulevée : <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'objectif serait de contribuer à l'image de marque de Portneuf et de s'intégrer au paysage agricole; ▪ Il faudrait examiner la possibilité d'élaborer un concept d'hébergement adapté aux besoins des producteurs (projet pilote) et de proposer, s'il y a lieu, un cadre réglementaire approprié. 	
<p>Objectif</p>	
<p>3.3 Favoriser l'établissement de la relève agricole</p>	
<p>Actions</p>	<p>Partenaires prévus</p>
<p>3.3.1 Mettre en place une stratégie régionale concertée pour soutenir l'établissement de la relève agricole</p>	<p>MAPAQ, UPA, Table agro, Comité d'établissement</p>

<ul style="list-style-type: none"> ▪ Faire connaître les potentiels de Portneuf (terres en friche, fermes à la recherche de relève, etc.) auprès des jeunes de la relève (institutions d'enseignement). ▪ Identifier et former les cédants cherchant une relève agricole et faciliter le maillage entre eux (ex. : visite de fermes par les étudiants de l'Institut technologique en agriculture (ITA) ou l'Université Laval, accueil des stagiaires, etc.). ▪ Réaliser des activités de promotion de l'agriculture dans le but de valoriser la profession de producteur agricole, inciter les jeunes à opter pour cette profession et intéresser la relève à s'établir dans la région de Portneuf. 	<p>et transfert, Groupe relève de Portneuf</p>
--	--

Bilan de l'action (réalisations, livrables) :

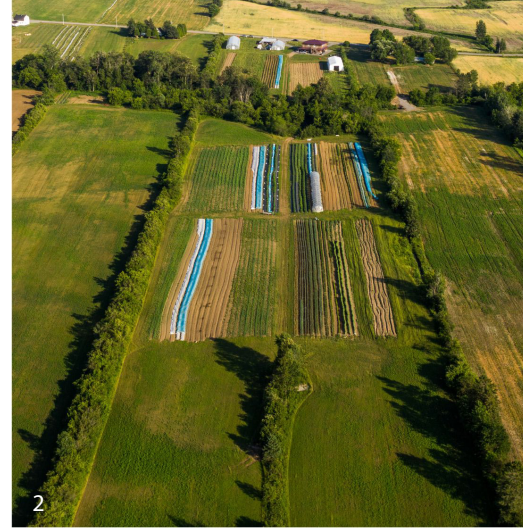
Voici la stratégie qui a été mise en place et réalisée :

- Concours Louis Hébert :
 - Collaboration à cette initiative de l'Entente sectorielle qui se déroule à chaque année et qui vise la reconnaissance et le soutien à l'entrepreneuriat régional et aux projets d'établissements agricoles (entreprises portneuvoises gagnantes en 2018 et 2019).
- La Voie Agricole :
 - Collaboration à cette émission via l'Entente sectorielle. La Voie Agricole est une série mettant au premier plan les producteurs agricoles, la relève ainsi que les différentes productions agricoles sur le territoire de la Capitale-Nationale et la ville de Lévis. L'émission fait découvrir le savoir-faire des producteurs et la diversité des produits, démontre les nouvelles technologies, explique la mise en marché, le transfert, le démarrage d'entreprise et le développement régional.
- Activité de sensibilisation (préparation au transfert et à la retraite des entreprises agricoles) :
 - Collaboration via l'Entente sectorielle.
- Chroniques sur la relève agricole :
 - La MRC de Portneuf a diffusé 17 chroniques sur la relève agricole dans le Courrier de Portneuf (journal portneuvois). Chaque chronique présentait une entreprise de la relève ainsi que son parcours entrepreneurial. Ces chroniques étaient aussi diffusées sur les réseaux sociaux et sur le site Internet de la MRC. Quelques chroniques ont aussi été diffusées à la radio CHOC 88,7 fm.
- Aide financière à des entreprises agricoles et agroalimentaires de la relève :
 - La MRC de Portneuf a soutenu financièrement plusieurs entreprises de la relève, et ce via son Fonds de soutien aux entreprises.
- Adhésion régionale à L'ARTERRE.

Justification, leçon apprise ou recommandations :

La relève agricole devra se retrouver dans le PDZA mis à jour. Nous savons que plusieurs entreprises auront besoin d'être reprises étant donné l'âge avancé de propriétaires. Des actions en lien avec le repreneuriat devront donc être explorées.





Photos 1 et 4 : Charles Briand. Photos 2, 3, 5 et 6 : Jpg.mov.